L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉROME BAYON.

MERCREDI (MATIN,) 8 FÉVRIER 1832.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 8 février.

Nous réclamons l'indulgence de nos lecteurs, pour la composition de notre feuille d'aujourd'hui : nos lettres sont épuisées, depuis long-temps, et voilà quatre jours que nous ne recevons pas de courrier du nord.

La souscription destinée à former le fonds de la *City-Bank* s'augmente rapidement; hier au soir, il y avait 5902 actions de $100 piastres souscrites, ce qui fait un capital de $590,200.

La question si long-temps débattue, de savoir quelle ville de la Louisiane aurait l'honneur d'être la capitale de cet état, paraît enfin décidée : cet honneur restera à la N. Orléans. La chambre des représentans a adopté dans la séance de lundi, la loi qui autorise le gouverneur à acheter l'emplacement actuel de l'Hôpital de Charité, pour y faire construire un *Capitole* et des autres édifices nécessaires pour les différents bureaux de l'état. Cette décision sera vivement approuvée par la population de notre grande ville et par toutes celles des autres chefs-lieux de l'état, qui ont assez de patriotisme pour préférer l'intérêt général à l'intérêt d'une localité quelconque. Certes, il n'y a pas là d'égoïsme; car, que la législature s'assemble ou ne s'assemble pas à la N. Orléans, cette circonstance ne peut influer en rien sur l'avenir de cette ville. Et d'un autre côté, l'expérience tentée à Donaldson prouve assez que la présence de nos représentans dans une des petites villes de l'intérieur ne saurait contribuer beaucoup à sa prospérité.

Naufrage.—La barque *Zetes*, partie de Waterford (Irlande) pour ce port, a fait côte sur le banc d'huîtres, à 100 lieues de la passe sud-ouest, le 20 du mois dernier. Les passagers, au nombre de 15, s'étant embarqués dans le grand canot avec deux matelots du bord, se sont rendus au Barrataria, où ils ont passé trois jours sur l'habitation de M. Bennett, pour se remettre de la fatigue qu'ils avaient éprouvé en travaillant à la pompe, le navire ayant une forte voie d'eau. Lorsque le canot a quité le bord, il y avait encore 17 personnes, parmi lesquelles se trouvait un autre passager. Le frère du capitaine avait pris le commandement du navire, qui se trouvait dans un danger imminent. Les passagers sont arrivés ici lundi soir.

Le *Temps*, journal de Paris dont nous avons extrait la notice sur Lady Fitz-Gérald, publie l'article suivant sur le même sujet :—

La notice que nous avons publiée hier sur lady Fitz-Gérald nous a valu plusieurs réclamations. Nous avons reçu, entre autres, deux lettres de deux femmes fort spirituelles, qu'd'anciennes liaisons d'amitié attachaient à la fille adoptive de madame de Genlis. Nous ne sommes pas à même de prononcer sur les inexactitudes dont elle se plaignent, mais ce que nous pouvons certifier c'est que l'auteur de la notice avait beaucoup connu Paméla, qu'il faisait aussi partie des réunions de Belle-Chasse, et que lady Fitz-Gerald lui donna alors à lui, haute influence politique et sociale, un témoignage public de confiance.

La première de ces lettres contient quelques rectifications. "Lord Edouard Fitz-Gérald, nous écrit-on, n'a point été décapité à Dublin ; il est mort dans sa prison à la suite de violentes douleurs, qui firent même naître d'étranges soupçons. Lady Fitz Gérald a succombé à une rougeole compliquée avec une fluxion de poitrine. Elle n'était point dans un état voisin de l'indigence, puisqu'elle recevait une pension de 6,000 fr. du roi, et une de 4,000 fr. de son second mari, M. Pitcairn."

La seconde lettre est curieuse. En voici quelques fragmens :

" Je viens de lire, presque les larmes aux yeux, la notice sur cette pauvre Paméla. Je l'ai connue ; j'y trouve beaucoup de fautes. Lord Fitz-Gérald, mort en 1798, peut il laisser un héritier qui atteinde sa majorité ? Puis, jamais lord Fitz Gérald n'a été pair, mais l'un des fils nombreux du duc de Linster, pair d'Irlande. Comme fils de duc, il était lord de courtoisie, et n'a rien laissé, par la bonne raison qu'il n'avait rien de son vivant. Fitz Gérald était l'oncle de lady Kinnaird, et la fille de Paméla a été recueillie, élevée et mariée par les enfans du duc de Linster, dont lady Kinnaird était fille..... (Ici se trouve dans la lettre de l'*amie* de Paméla une allegation telle qu'il nous est impossible de la transcrire.).....

" Paméla, ajoute l'auteur de la lettre, était à Paris en 1809, et c'est à cette époque où je la revis (ayant été danser jeune fillate aux bals de Panthemont.) Je lui donnai alors d'excellens conseils, comme M. de Martignac le dit des Bourbons. Elle m'écouta comme les Bourbons ont écouté M. de Martignac, et prit un grand seigneur pour amant. C'est chez le duc de L..... qu'elle était à Montauban ; elle y faisait des folies incroyables, gardant les moutons à cinquante ans, habillée en bergère de Fontenelle. Elle n'a jamais été sans une pension alimentaire des d'Orléans ; mais ils ont constamment refusé de la voir...."

Nous sommes obligés de supprimer la dernière partie de cette reclamation, et c'est à nôtre grand regret, car ce n'est pas la moins piquante. Ce que nous en avons extrait suffira pour indiquer les motifs de cette réticence. Les femmes d'esprit prennent quelquefois d'étranges licences, on peut le voir au ton de cette lettre. Or, lady Fitz Gerald était pour le moins *aussi spirituelle* que ses deux anciennes amies, et tout n'est pas bon à dire.

EXTÉRIEUR.

HOLLANDE.

AMSTERDAM, 20 novembre.

Presque tous les jours les gazettes hollandaises battent en brèche les 24 articles de la conférence de Londres, et s'efforcent de prouver que la Hollande ne doit pas les accepter. Le *Courrier d'Amsterdam* d'aujourd'hui soutient que si le roi Guillaume refuse d'accepter les 24 articles, il ne lui en arrivera rien; d'abord les Belges ne les ont acceptés eux-mêmes qu'à leur corps défendant, et ce ne sont pas eux qui voudront forcer la Hollande à y souscrire : ils doivent se souvenir d'ailleurs de la leçon qu'ils ont reçue en septembre dernier. Mais peut-être dira-t-on, continue ce journal, que les cinq puissances signataires des protocoles ont 130 millions d'hommes à leur disposition, et que la Hollande avec ses 2 millions d'habitans ne pourrait lutter contre elles. Cette objection serait juste s'il était certain que les signataires restassent bien d'accord lorsqu'une fois les hostilités auraient recommencé. Or c'est là ce que nous ne pouvons admettre. L'Angleterre et la France ont des vues différentes; en cas de guerre elles ne s'accorderaient pas long-temps; et puis, est-ce que la Prusse, l'Autriche et la Russie voudraient faire marcher leurs troupes à côté de celles qui déploient le drapeau tricolore et proclament lasou veraineté du peuple? On peut admettre en toute sûreté que les puissances ne contraindront pas notre roi par la force des armes à l'acceptation des 24 articles. Nous ne dirons pas que la conférence ne puisse prendre une fausse route ; elle a déjà fait tant de méprises! c'est son intervention qui a empêché de terminer la question belge de manière à prévenir une guerre générale. Toutefois nous regardons comme improbable qu'on veuille nous imposer le traité de paix ; aussi espérons-nous que notre gouvernement, après s'être convaincu une fois du but pernicieux des 24 articles, ne se laissera pas effrayer par des menaces qui ne pourront pas avoir de suite.

La Hollande et la conférence de Londres.

Lorsque le congrès de Vienne prétendit faire du maintien du *statu quo* le principe universel du droit politique de l'Europe, il aurait dû se souvenir qu'il n'y a de combinaisons durables que celles qui sont fondées sur les intérêts invariables des populations. Au lieu d'étudier les assimilations et les répugnances qui résultent de la configuration des côtes, de la direction des fleuves et des montagnes, dû langage des peuples, il ne consulta que les titres surannés des familles princières, et plaça la durée de son ouvrage sous l'invocation de tout ce qui avait fait la décrépitude du passé. Le provisoire ne fut jamais plus savamment organisé, et personne ne peut mieux que les diplomates de cette époque expliquer ce mécontentement du présent, cette défiance de l'avenir qui travaille les peuples et les cabinets de l'Europe.

La rapidité avec laquelle se succèdent les protocoles définitifs de la conférence de Londres nous fait craindre qu'elle n'asseye le repos de l'Europe et celui des états dont elle trace les frontières sur des bases encore plus étroites que ne l'ont fait les congrès ses prédécesseurs; les détails que nous recevons de La Haye sur la manière dont les protocoles y sont compris ne font qu'ajouter à nos inquiétudes.

Ceux qui connaissent le prodigieux entêtement, l'aveugle opiniâtreté du roi Guillaume d'Orange, n'ont pas cherché ailleurs la cause de ses refus. Toutefois, le caractère du roi n'est pas ici la seule circonstance dont il faille tenir compte, et sa résistance serait bientôt brisée si elle n'avait d'appui qu'en lui même.

Avant la révolution française, l'Escaut n'était point libre, et c'était là ce qui assurait la prépondérance du commerce d'Amsterdam sur celui d'Anvers. Ces deux villes languirent également pendant la guerre martitime qui a fini en 1814 ; mais depuis la paix, malgré des dispositions législatives toutes combinées dans les intérêts hollandais, le commerce d'Amsterdam a éprouvé que la navigation pénible et dangereuse du Zuyderzée ne peut pas plus se comparer à la navigation sûre et facile de l'Escaut, que les sables de la Gueldre, de la Lippe et du Hanovre aux provinces fertiles qui avoisinent Anvers. Depuis seize ans le commerce d'Anvers n'a cessé d'être en progrès ; celui d'Amsterdam penche vers son déclin, et la marche rapide de ces deux progressions inverses est la conséquence inévitable de la séparation des deux pays, de l'ouverture de l'Escaut et de la libre circulation entre Anvers et l'Allemagne.

Cet ordre de choses ne laissant au commerce d'Amsterdam aucune chance de retour à son ancienne splendeur, il est tout naturel qu'il en cherche ailleurs et veuille à tout prix réduire Anvers à ce qu'il était autrefois. Les sacrifices qu'il fera pour mettre le roi en état de maintenir son armée sont donc une spéculation raisonnable, et, malgré tout ce qu'on sait de l'économie hollandaise, les sacrifices que la résistance du roi impose à son peuple reposent sur des intérêts nationaux et consolident son trône au lieu de l'ébranler..

L'espoir du succès a affermi les résolutions de la Hollande. On sourit, à La Haye, en entendant dire que la Prusse a songé à armer dans l'intérêt des protocoles ; on y est convaincu que le cabinet de Berlin ne voit pas d'un meilleur œil que celui de Pétersbourg ce qui s'est passé en Europe depuis dix huit mois ; en cas de guerre, on y compterait au moins sur les vœux et la neutralité de la Prusse et de la Russie. Si le choléra-morbus étendait ses ravages en Angleterre, si les événemens de Bristol se produisaient à Londres, si la querelle entre le parti de la réforme et l'aristocratie, entre les prolétaires et les tenanciers, s'envenimait, l'Angleterre ne serait-elle pas complètement paralysée? La Prusse et la Russie ne pourraient-elles pas, en se prévalant du principe de non intervention, déterminer la France à rester avec elles simples spectatrices du combat qui s'engagerait entre la Hollande et la Belgique? Et alors qui répondrait du sort de l'Escaut, d'Anvers, de Bruxelles?

Voilà comment on raisonnait il y a quinze jours à La Haye et à Amsterdam, et l'on y prétend aujourd'hui qu'il n'y a encore lieu de désespérer d'aucune des chances qu'on y calculait alors.

Le délai de quatre mois que demande le roi Guillaume peut s'écouler paisiblement, le printemps peut être témoin du désarmement, sans que la Hollande ait aucune raison de reconnaître les protocoles. En s'y soumettant de bonne grâce, elle leur donnerait une existence définitive, et les intérêts au nom desquels elle les repousse sont immuables ; en cédant à la force, elle conservera tout ce qu'elle appelle ses droits; les coups de canon qu'elle recevra, le blocus de l'Escaut constatront sa protestation, et à la première circonstance favorable elle sera conséquente avec elle-même en reprenant sa position hostile et en fermant l'Escaut.

Tout semble disposé par la conférance elle-même pour lui ménager cet avenir. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à jeter les yeux sur la carte. Jusqu'à trois lieues d'Anvers les deux rives de l'Escaut appartiennent à la Hollande; sur la rive gauche de l'Escaut occidental, les territoires d'Hulst, Axel, Xzendyck, Oostbourg, forment une longue bande de douze lieues de long sur deux de large, séparée du reste des provinces unies par plusieurs bras de mer. La possession de cet espace soumet la Hollande à des dépenses excessives en lignes de douanes, en forces militaires : ce serait une charge énorme si la possession de cette contrée ne lui ouvrait pas tout le territaire belge, et ne la rendait pas maîtresse absolue de l'Escaut.

Si l'on adoptait une délimitation plus conforme aux véritables intérêts des peuples, la Hollande serait obligée de se résigner à la liberté définitive de l'Escaut, et un ferment de discorde sanglant serait éteint dans notre voisinage.

La résistance du cabinet de la Haye est certainement un motif suffisant d'examiner cette question, et il appartient à la France de la soulever, puisqu'on lui laisse le soin de repousser les agressions dirigées contre la Belgique.

(Le Temps.)

(Communiqué.)

Un grand nombre de votans soutiendront M. DENIS PRIEUR, à la prochaine élection du MAIRE de cette ville.

Nous sommes autorisés à annoncer le Col. H. D. PETER, comme candidat pour la place de MAIRE, à la prochaine élection; et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

M. CHARLES GÉNOIS n'étant pas candidat pour la place de *Recorder*, à la prochaine élection, on nous prie d'annoncer M. FRANÇOIS GAIENNIÉ comme candidat.

Nous sommes autorisés à annoncer M. FÉLIX DE ARMAS comme candidat pour la place de Recorder, et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

☞ Les amis et connaissances de feu Louis Henry LECESNE, sont invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu ce matin à 10 heures. Le cortège partira de la rue St.-Claude, entre Ste.-Anne et Dumaine. 8 fév

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des batimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Brick Mary Ann, Norris, Havane, W Tuffts & co.

Goël, Flecha, Almeida, Tampico, Tuyes & co.

ARRIVÉS.

Bateau à vapeur Telegraph, Crane, du Bayou Sarah.

Bateau à vapeur Hibernia, Holton, Cincinnati.

Bateau à vapeur Orleans, Davis, Magnolia.

Nouveau bateau à vapeur Plamer, Fry, de Pittsburg.

AU PUBLIC.—Il est très-désagréable pour moi d'être obligé de me justifier de nouveau aux yeux du public, et surtout de confondre un vil calomniateur. Dans les journaux des Natchitoches j'ai prouvé amplement que M. Deranco s'était emporté à mon égard en véritable poltron, et j'en appelle encore à tous ceux qui ont connaissance de l'affaire qui s'est passée il y a près d'un an à Cloutierville. Aujourd'hui, messieurs, je me vois insulté par un homme qui, pour toute réponse, devait s'attendre à mon plus profond mépris; mais il est de mon devoir de réfuter ce qu'il avanse. Qu'il me soit permis d'en appeler à un public judicieux. Ne serait-ce pas me compromettre que de me mesurer aujourd'hui avec un homme qui, après avoir été souffleté par moi n'a jamais eu le courage d'en demander satisfaction; qui a souffert que moi-même je la lui demandasse, d'abord publiquement, ensuite en particulier, et enfin par une tierce personne, et qui toujours m'a refusé formellement et d'une manière indécente! (Ce dernier fait est attesté par la signature de M. Benoist, qui se trouvait dans l'endroit à cette époque, et qui aujourd'hui est à la Nouvelle-Orléans.) Je me dispenserai d'en dire d'avantage pour le présent ; à mon retour aux Natchitoches je me propose de mettre sous vos yeux toute la lâcheté et l'indécence de la conduite de l'homme qui ose me traiter de lâche.

Je ne m'attendais pas à des insultes ni à des calomnies ; je ne me suis point muni de certificats nécessaires pour prouver que je ne suis point un lâche. Je me suis rendu à la Nouvelle Orléans pour mes affaires : je m'y trouve sans appui, sans amis, et je me crois en droit de refuser de me battre aujourd'hui avec le brave qui, il y a un an, à l'époque de notre différend, a refusé le cartel trois fois.

NORMAND, *Docteur.*

J. H. BENOIST. 8 fév—

MALLE ÉGARÉE.

Le soussigné, passager à bord du *Beaver*, reçu des Natchitoches, a remis une malle d'effets avec un capot de couverture bleu, à un drayman, auquel il a donné par erreur l'adresse rue St. Pierre, No. 41, au lieu de No. 114 ; la dite malle porte sur une carte clouée, la souscription, S. H. Benoist ; le propriétaire du dray, ou toute personne qui aurait connaissance de cette malle, recevra une récompense s'il veut bien la faire transporter, rue St. Pierre, No. 114, ou donner avis à la mairie, de l'endroit où elle a été déposée.

8 fév.—2 S. H. BENOIST.

CAFE DE RIO—205 sacs de 1re. qualité reçus par le navire Nashville, de N. York, à vendre par

8 fév STETSON & AVERY.

Soie à coudre, Bas de soie patentés, &c.

EN débarquement du navire Montesquieu, de Bordeaux; et ayant droit au *drawback* :

10 caisses soie à coudre, fortes couleurs, assortie expressément pour les marchés mexicains; 6 caisses bas pour femmes, patentés.

1 dito couvertures de coton, rupérieure, grande largeur.

Et en magasin—2 caisses bonnets de Livourne : 1 dito cravates de soie noire ; 20 dito cire blanche. A vendre à des termes raisonnables, par P. E. SORBÉ,

8 fév rue Royale, no. 118.

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par

8 fév LINCOLN & GREEN.

OUVRAGES NOUVEAUX.—*Le Ministre de Wakefield*, nouvelle traduction précédée d'un Essai sur la vie et les écrits d'Olivier Goldsmith, ouvrage classique, à vendre par E. JOHNS & Co.

rue de Chartres, no. 113, en encoignure

8 fév Commune et du Camp.

VENTE PUBLIQUE.

Succession de feu Louis Landry.

PAROISSE ASCENSION.—Cour des Preuves.

En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse Ascension, il sera offert en vente publique, mardi, 28 février 1832, sur les lieux, à 10 heures du matin,

UNE HABITATION SUCRERIE, dépendante de la succession de feu Louis Landry, située en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, à huit milles environ au dessus de Donaldsonville, ayant quinze arpens et demi (plus ou moins) de face, dont trois arpents, vingt six toises et quatre pieds attenants à la limite supérieure de l'habitation, n'ont que 40 arpents de profondeur ; le reste de l'habitation se prolonge dans la profondeur jusqu'à cinquante sept arpents du côté d'en haut, et jusqu'à cinquante cinq arpents à la limite d'en bas ; les lignes allant dans une direction à peu près parallèle. La dite habitation, bornée en haut par la terre de Maxille Babin, et en bas par celle d'Edward Duffel, contient environ 400 arpents de terre défrichée, dont environ 200 sont plantés en cannes, savoir; 72 arpents en souches de 1831, et le reste en souches plus anciennes. On a planté cette année 20 arpents, et il y a des cannes emmatelassées pour en planter encore de 40 à 50 arpents, qui le seront en tout ou en majeure partie avant la vente.—Les améliorations consistent en une grande sucrerie en briques, avec un moulin horizontal, une belle maison de maître, cuisine, cabanes à nègres, écuries, magasins, et les autres dépendances d'une habitation.

Termes et conditions :

Payable deux mille piastres comptant, et le reste en quatre paiemens égaux, échéant en mars 1833, 1834, 1835 et 1836. L'acquéreur fournissant ses billets avec 2 endosseurs à la satisfaction de Narcisse Landry, et de deux des exécuteurs testamentaires de feu Louis Landry, payables au domicile du juge de cette paroisse, portant dix pour cent d'intérêt par an, après l'échéance, jusqu'au paiement, (sans que cette clause puisse autoriser aucun retard de paiement) avec hypothèque spéciale sur l'habitation.

Paroisse Ascension, 27 janvier 1832.

8 fév—6 EDWARD DUFFEL, juge.

A VENDRE à l'amiable par le soussigné, UNE MAISON, située rue Toulouse, no. 80, entre Royale et Bourbon.

8 fév—15 J. LACOSTE.

J. J. Montford vs. Melony.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 18 février, à 4 heures, au Principal, des bois-de-lits, chaises, tables, couvertures &c., saisies dans l'affaire ci-dessus.

8 fév L. DAUNOY, marshal.

CHEVAL ÉPAVÉ.

Il a été conduit à l'écurie rue Royale, entre St.-Pierre et Toulouse, le 5 du courant, un petit *CHEVAL* blanc, âgé de 7 ans, sans aucune marque apparente. Le propriétaire voudra bien venir le réclamer, en payant les frais qu'il aura occasionnés.

8 fév—3

COUR DES PREUVES.—Attendu que S. D. Dixon, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Jonathan S. Smith, décédée *ab intestat* ; avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre la Cour,

8 fév MARTIN BLACHE, register

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu William Hendricks, d'avoir à déduir sous 10 jours les raisons pour lesquelles le tableau de répartition des fonds de la dite succession ne serait point homologué et la repartition faite conformément au dit tableau.

Par ordre de la cour.

8 fév. MARTIN BLACHE, Register.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Aujourd'hui mercredi,

L'HÉRITIER.

Comédie de Colman.—Suivie de

TOM AND JERRY,

Pièce comique.

Jeudi—seconde représentation de M. KEPPEL.

SALLE D'ORLÉANS.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public, que LUNDI 13 FÉVRIER 1832, il donnera, à son bénéfice, un

Grand Bal paré,

Précédé d'un

BAL D'ENFANS.

7 fév—6

SALLE DE BAL,

Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.

Mercredi, 8 février,

GRAND BAL PARÉ, ET MASQUÉ.

Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.

☞ On trouvera dans l'intérieur de l'établissement un magasin de MASQUES et COSTUMES DE BAL, dans le goût le plus nouveau, pour les Dames et les Cavaliers. 6 f.

TRAITES sur New-York, à vendre par WM. G. HEWES,

7 fév rue du Camp, no. 9

ALMANACH

des adresses de la N. Orléans.

CET ouvrage étant à la veille d'être imprimé, les personnes qui ont changé de résidence depuis le 1er. septembre dernier (époque à laquelle le recensement a été commencé) sont priées de laisser leur nouvelle adresse au bureau de cette feuille.

Celles qui désirent aussi avoir leurs avis insérés dans cet almanach, voudront bien le faire savoir aux soussignés le plus tôt possible.

Prix de chaque insertion avec un exemplaire, $10.

7 fév—4,2ps S. E. PERCY & CO.

VIROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par le navire Montesquieu de Bordeaux :

430 caisses prunes; 1000 dito vin rouge, Grand-Larose, Château Lafitte, Haut-Talence, Pauillac, St.-Julien Médoc, par 12 bout. et 24 demi do ; 200 caisses vin blanc, Graves et Haut Sauterne; 170 barriques vin rouge, St. Estèphe et St. Emilion; 27 tierçons vin rouge Pauillac, 55 dito blanc, Graves et Haut Sauterne; 200 paniers anisette; 20 balles lignes assorties ; 110 caisses fruits à l'eau-de-vie.

D'importations antérieures : 250 barriques vin rouge Haut Brion, Château Lafitte, Latour, Margaux, St. Julien, Médoc et St. Estèphe, de premier choix; 200 douz. huile d'olive, 1ère. qualité, par paniers et demi paniers; 15 balles brain à moustiquaire; 20 balles fil à voiles, par petites et grosses pelotes; 50 caisses liqueurs superfines; et marasquino; 400 dito fines; 40 paniers véritable vin blanc de Champagne mousseux; 200 sacs bouchons pour dames jeannes et bouteilles. 7 fév

$10 DE RECOMPENSE.

Il est parti marron de chez le soussigné, dans la journée du 30 janvier, un jeune nègre nommé HENRY, âgé de 14 ans, il est très robuste, et parle l'anglais et le français; il avait une veste de calmoucq jaunâtre, décousue sur l'épaule, un pantalon de drap bleu noirâtre. Le dit nègre a une cicatrice d'un coup de fouet à la joue, et a les chevilles des pieds très grosses; il est parti sans chapeau. La dite récompense sera donnée à quiconque le ramènera au soussigné, ou le fera mettre en prison.

M. BARNET.

Au coin des rues Conti et Remparts, n° 92.

7 fév.—4

QUINZE piastres de récompense seront données à celui qui arrêtera le mulâtre nommé WILLIAM, *alias* WILLIAM LEE, âgé de 22 ans, taille de cinq pieds deux pouces environ, trait clair, cheveux frisés et minces. On poursuivra selon toute la rigueur des lois, quiconque l'emploirait ou le recèlerait. La susdite récompense sera donnée à celui qui le ramènera au No. 88, rue de la Commune, ou le conduira dans une des geoles de cet état. 7 fév—10

Bureau de la Presse à Coton à vapeur,

Nlle.-Orleans, 4 février 1832.

TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire à la dite compagnie, voudront bien les établir jusqu'au 1er. du mois, et les présenter de suite.

6 fév Wm. HUDSON, secrétaire.

Bureau de la Presse à Coton à vapeur,

Nlle. Orleans, 4 février 1832.

LES actionnaires de la presse à coton à vapeur sont prévenus qu'une élection de trois Directeurs pour l'année, conformément à l'acte d'incorporation, aura lieu au bureau de Mr. J. B. Leprêtre, rue St. Louis, jeudi prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.

Par ordre de la Direction,

6 fév Wm. HUDSON, secrétaire

EN débarquement, 3 balles couvertures françaises 3 points ; 200 paniers huile d'olive ; 170 caissons fruits à l'eau-de-vie ;—Plus : 200 barils saqueremx no. 2 ; 30 barils fromage; à vendre par

6 février T. NICOLET & CO.

ALCOHOL.—15 barils Alcohol et 3 pipes Genièvre imitation Hollande, en débarquement du navire Henry Thompson, à vendre par WM. G. HEWES,

6 fév rue du Camp, no. 9

Aux amateurs de Harpe.

A VENDRE—par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou moucheté et à sonnage, de la fabrique d'Erard frères, à Paris.

Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets.

LEPAGE,

Professeur de musique,

4 fév—3m rue Ste. Anne, N°. 121.

EN débarquement de la goëlette Express, 7 balles Salsepareille d'Honduras, de qualité très-supérieure, à vendre par

JULES LEBLANC,

4 fév—3 rue Royale, no. 175.

CAFÉ de la Havane en débarquement du brick Delaware, à vendre par

4 fév J. W. ZACHARIE & Co.

A VENDRE par J. B. LAPORTE, quelques barriques Vin rouge, Château Margaux, très-vieux et de qualité supérieure, ainsi que du Vin blanc Haut Sauterne, en demi-barriques, également vieux et de 1ère. qualité. 6 fév—4, 3ps

BILLARDS.—Le soussigné offre à vendre, ensemble ou séparément, deux superbes BILLARDS, d'un travail achevé et d'une régularité parfaite ; ils ont été faits par un habile ouvrier et sont entièrement neufs. S'adresser, pour les voir, au café du soussigné, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, vis-à-vis le Théâtre.

27 janvier—6,3ps. VICTORIN.

LE DOCTEUR FITCH,

DENTISTE, demeure rue du Camp, No. 2, au-dessus du magasin de M. Proyn.

26 janvier—4m

POUR LES ATTAKAPAS.

Le beau bateau à vapeur PENNSYLVANIA, capit. John Hagaity, partira pour le susdit port aujourd'hui, pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

8 fév No. 15 rue de la Levée.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur, à faible pression et fin marcheur, PHILADELPHIA, capitaine Pennywit, partira demain, 8 février. Pour fret ou passage, sa chambre étant une des plus élégantes et des plus commodes, s'adresser à bord ou à

7 fév YORKE, MACALESTER & Co. rue du Camp, no. 65.

POUR LA FOURCHE INTERIEURE.

Le nouveau bateau-à-vapeur VOLANT, capitaine Carter, partira demain, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

8 fév TOURNÉ & BECKWITH, nouvelle levée, no. 15.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau-à-vapeur, fin march. LAFOURCHE, capt. Moorhead, partira positivement mard. 7 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de bons arrangemens, s'adresser à bord ou à TOURNÉ & BECKWITH,

6 fév. Nouvelle-Levée, No. 15.

UR VICKSBURGH, NATCHEZ,

Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur le FELICIANA, capitaine Boyce, commence à charger, et partira mercredi, 8 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal, ou à

6 fév FOSTER & HUTTON.

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE,

et les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur neuf, fin marcheur TENNESSEAN, capt. S. Burkner, partira pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à YORKE, MACALESTER & CO.

3 fév

POUR NEW-YORK, *Paquebot du 20 du courant,* (Ligne entre la Louisiane et New York.)—Le beau navire neuf NASHVILLE, capt. Rathbone, partira comme dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la place publique, ou à

8 fév. FOSTER & HUTTON.

POUR PHILADELPHIE.

La barque HERCULES, capit. W. Longoope, ayant la moitié de son chargement engagée, peut recevoir la quantité de 200 bts. de sucre, en ville ou à la côte en bas ; s'adresser à

8 fév SAM. P. MORGAN & CO.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick pacquebot neuf CANADA, capit. J. L. White, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à

8 fév HARRISON, BROWN & CO.

POUR BOSTON.—*(Paquebot.)*

Le beau brick doublé en cuivre, HUPEE, capt. Hodge, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à

8 fév STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL.

Le navire, A. 1, SARAH-CAROLINE, capitaine G. Prince, maintenant en déchargement, peut recevoir de 3 à 400 balles de coton. S'adresser à

LINCOLN & GREEN,

7 fév ou à BENJ. HOUTH & co.

POUR SISAL (YUCATAN;)

La goëlette SARAH, capitaine J. B. Anderson, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FRANCISCO FAYRO.

6 fév—2 rue St.-Philippe, no. 78.

POUR LA MOBILE (*Paquebot régulier.*)

La goëlette neuve LOUISIANA, fine roulière et doublée en cuivre, capitaine A. Smith ; partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons rangemens, s'adresser à bord, au Bassin, ou à

TOURNÉ & BECKWITH,

6 février Nouvelle Levée, no. 15.

A VENDRE OU A FRETER;

La belle goëlette neuve BONITA, doublée et cuivrée en cuivre, construite à Baltimore en mai dernier ; elle est bien fournie d'apparaux et facile à armer. S'adresser à

6 fév HARRISON, BROWN & Co.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick DELAWARE, capitaine Wilson, est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à

6 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le navire AL. MOREA, capitaine Girdler, partira sous peu. S'adresser à

1er fév LINCOLN & GREEN.

LOTERIE

DE

L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

2me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 11 Février.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	625	625
3	" "	800	2,400
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,120
644	" "	8	4,092
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS..... $ 4

DEMI BILLET..... 2

QUARTS DE BILLET..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.

22 janv J. B. FAGET, *Directeur.*

AVIS est donné par le présent, que conformité d'un acte de la Législature, intitulé "Acte pour amender et expliquer l'acte pour incorporer la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans", approuvé le 13 janvier 1832, les livres de souscription seront ouverts pour doubler le fonds capital de la dite banque, au bureau de la Compagnie du Chemin à-lisse de Pontchartrain, rue Royale, No. 18, Nlle.-Orléans, le lundi 6 février 1832, et resteront ouverts tous les jours (dimanches exceptés) jusqu'au 16 du dit mois, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.

Par ordre de la direction,

16 janv—20 R. CLAGUE, *Secrétaire*

SUCRE.—60 boucauts de sucre, à bord du brick Juno, à vendre par

25 janv A. QUERTIER & BOUTIN.

SUCRE à vendre.—350 boucaux de sucre fins, qualité. S'adresser à

1er fév THEOD. NICOLET & Co.

VENTES A L'ENCAN.

☞ On trouvera deux colonnes d'avis d'encan sur la 4me. page.

PAR H. J. DOMINGON.

Le sera vendu samedi, 11 du courant, à midi et demi précis, à la Bourse,

La goëlette WILD-CAT, de Baltimore. Elle a été construite en novembre 1829, et est enregistrée à 51 tonneaux 25-95èmes, et tire 6 pieds lorsqu'elle est bien chargée. Elle marche très-bien et est parfaitement bien construite. On ne la vend que pour cède un compte. L'encanteur soumettra l'inventaire et donnera les explications, qu'on pourra désirer, ainsi qu'à bord, entre les rues de la Dauphine et Bienville. 8 fév

PAR T. MOSSY.

MERCREDI 22 du courant, il sera vendu à l'encan, à la Bourse, à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis,

LA MAISON située rue Toulouse, entre les rues de Chartres et de la Levée, actuellement occupée par MM. Lizardi & Co., ayant environ 37 pieds de face sur cette rue, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Les magasins sont grands et la maison est vaste et convenablement distribuée pour loger une grande famille.

Il y a une remise et une écurie pour quatre chevaux, dans la cour, qui est pavée en pierres anglaises, ainsi que de grands logements pour les domestiques &c. Le tout est très-solidement construit ; la bâtisse n'a que six ans, et l'intérieur de la maison est fini dans le meilleur genre ; les portes sont en acajou et les devants de cheminées en marbre.

Conditions : Un cinquième comptant, le reste à 1, 2, 3 et 4 ans de terme, payant les intérêts à raison de 7 pr. 100 par an. Les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur, et porter hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement. 8 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

Il sera vendu aujourd'hui mercredi, 8 du courant, à midi, à la Bourse.

Un magasin d'entrepôt, nouvellement bâti et à deux étages, situé rue Tchoupitoulas, entre Girod et Julie, ayant 40 pieds 6 pouces de face, sur 171 pieds 9 pouces de profondeur ; bâti sur un terrain à rente